

## PRESIDENT·E DE LA COMMISSION DES PROJETS EN SUISSE

La Chaîne du Bonheur cherche à pourvoir la fonction de Président·e de sa Commission de projets en Suisse, sur base d'un mandat d'environ 18 jours/an.

La Commission de projets en Suisse (COPRO-CH) analyse des demandes de soutien pour des projets dans le domaine de l'aide sociale et d'autres relatives à l'aide en cas de catastrophes en Suisse. Elle est composée d'expert·e·s spécialisés dans les thématiques concernées et émet des recommandations en vue de leur acceptation ou refus. Pour le domaine de l'aide sociale, les demandes sont soumises par des organisations de droit privées actives dans les thématiques des fonds gérés par la Chaîne du Bonheur. Pour l'aide en cas de catastrophes naturelles, les demandes proviennent des partenaires mandatés (Croix-Rouge suisse et Caritas) et concernent des personnes individuelles, entreprises PME ou collectivités qui ont subi des dégâts non couverts par des assurances ou d'autres fonds.

Le mandat de Président·e consiste à préparer les séances avec la direction, à analyser les demandes de soutien, à présider les séances et à prendre les décisions avec le Directeur. La/le Président·e rapporte une fois par année au Comité du Conseil de Fondation. Il/elle valide, en commun accord avec le Directeur, les Lignes directrices des fonds de l'aide en Suisse proposées par le Département programmes.

### Profil souhaité

- Aisance en gestion et conduite de séances
- Bonnes connaissances du fonctionnement et des contextes régionaux/national de l'aide sociale en Suisse (système, prestations et acteurs du réseau)
- Expérience en relation avec la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de projets d'aide sociale souhaitée
- Connaissances des domaines qui constituent les bases pour décider des contributions pour des dommages subis suite à des catastrophes naturelles (prestations d'assurances, finances communales, comptabilités de PME)
- Indépendance par rapport aux organismes (fondations, associations) pouvant être amenés à déposer des demandes de soutien pour des projets d'aide sociale
- Maîtrise du français et de l'allemand, et compréhension au moins passive de l'italien
- Facilité de communication, compétences analytiques et de synthèse

### Volume de travail

En principe, disponibilité d'environ 18 jours par an, à savoir environ 10 jours de réunions et 8 jours pour l'analyse des demandes et pour des consultations ponctuelles. A cela peuvent s'ajouter d'éventuelles visites sur le terrain et des rencontres avec des organisations. En cas de catastrophe naturelle de grande envergure, une plus grande disponibilité et flexibilité sera demandée.

Mandat de deux ans, renouvelable deux fois. Un engagement dans la durée est souhaité.

### Rémunération

La tâche de Président·e de COPRO-CH est indemnisée par des honoraires à la journée, et les frais effectifs sont remboursés sur présentation des justificatifs. Cette fonction sous forme de mandat à temps partiel ne peut pas constituer un « emploi » au sens traditionnel du terme.

### Candidatures

En cas d'intérêt, veuillez vous adresser à Ernst Lueber (lueber@bonheur.ch).